



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 25 novembre 2025 – 18h30

MAIRIE DE LA-NEUVE-LYRE  
6 RUE LOIZIEL 27330 LA NEUVE LYRE

### Présents

TOPART Chantal Maire – DHAESE Daniel 1er adjoint – AMELOT Alain 2<sup>ème</sup> adjoint -BES Sylvie 3<sup>ème</sup> adj.

### LES CONSEILLERS par ordre alphabétique

BRIFFAULT Robert - COURANDON Emilie – GRANGE Thierry - LEROUX Nouria – MARTIAL Ludovic --  
SOLIER Didier - TOULAIN Dominique

11 présents et représentés : membres votants sur 11 membres du conseil =

Le QUORUM est atteint

### Rappel de l'ordre du jour

- 1- INSE27 : convention pour la mission d'instruction des demandes de publicité extérieure, enseignes et préenseignes
- 2- INSE27 : approbation du rapport d'activité 2024
- 3- SAEP3R approbation du rapport d'activité 2024
- 4- Renouvellement du contrat de l'agent contractuel aux services techniques
- 5- Renouvellement du contrat de l'agent contractuel de l'agence postale
- 6- Tarifs périscolaires au 01 septembre 2025 pour les familles d'accueil et Aide sociale à l'enfance
- 7- APNL : versement de dons pour la rénovation de la fontaine
- 8- WESTERN LEGEND : don pour la médiathèque.
- 9- Autorisation des travaux et demandes de subventions pour la vidéoprotection
- 10- Autorisation des travaux et demandes de subventions pour la réfection complète du parking de la place Emile BOURGEOIS
- 11- Autorisation des travaux et demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux par le SIEGE27
- 12- Révision des tarifs de concession de cavurnes
- 13- Convention de location de la parcelle derrière le préau de l'école
- 14- Révision du contrat avec Toshiba pour les copieurs mairie école
- 15- **Bons de Noël**

### INFO

- Salle des fêtes : travaux d'insonorisation suite étude
- Rénovation du soldat du monument aux morts

### QUESTIONS DIVERSES

## **DEROULE**

**Point 1 – INSE27** : convention pour la mission d'instruction des demandes de publicité extérieure, enseignes et préenseignes

Une convention devra être signée afin que l'INSE27 instruise les demandes de publicité extérieure.

## **ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 2 – INSE27** : approbation du rapport d'activité 2024

Le rapport a été envoyé avec la convocation.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'Interco Normandie Sud Eure (INSE27) dans sa séance du 24 septembre 2025 a procédé à l'approbation du rapport d'activité de l'INSE pour l'année 2024.

## **PROPOSITION – approbation du rapport**

## **ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 3 – SAEP3R** approbation du rapport d'activité 2024

Le rapport a été envoyé avec la convocation.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le SAEP3R, dans sa séance du 24 septembre 2025 a procédé à l'approbation du rapport d'activité pour l'année 2024.

## **PROPOSITION – approbation du rapport**

## **ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 4 – Renouvellement du contrat de l'agent contractuel aux services techniques**

Luc SCIPION partira en retraite mais en été 2027, son contrat est reconduit pour l'année 2026

L'agent est actuellement en Contrat à Durée Déterminée à temps complet 35/35<sup>ème</sup>, jusqu'au 31 décembre 2025. Il est nécessaire de délibérer sur son renouvellement et sa durée. La retraite de l'agent ne devrait pas être avant aout 2027. Il est proposé de renouveler le CDD du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, pour 1 an renouvelable, dans les mêmes conditions de rémunération, et sur un TC également.

## **PROPOSITION – accord sur le renouvellement**

## **ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 5 – Renouvellement du contrat de l'agent contractuel de l'agence postale**

Mme le Maire informe l'assemblée que le Contrat à Durée Déterminée de l'agent communal à l'agence postale communale arrive à échéance le 31/12/2025, et qu'il est nécessaire de délibérer sur son renouvellement.

Il est proposé de reconduire le CDD pour 3 ans, soit du 01/01/2026 au 31/12/2028, dans les mêmes conditions de rémunération, basé sur 27/35<sup>ème</sup>, du lundi au vendredi, CDD qui sera renouvelable par délibération.

**PROPOSITION** – Renouvellement de l'agent CDD de 3 ans

**ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 6** – Tarifs périscolaires au 01 septembre 2025 pour les familles d'accueil et Aide sociale à l'enfance

Vu la réunion de la commission du RPI qui s'est réunie le 26 mai 2025 ;

Vu la délibération du 18/09/2025, révisant les tarifs à partir de l'année scolaire 2025-2026 ;

Vu la demande des familles d'accueil de nouvelles formules tarifaires au « forfait » ;

Il convient donc de déterminer la part de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sur la base tarifaire des forfaits Maternelles et Primaires, les Familles d'Accueil (FA) ayant toujours une part fixe :

- Tarif **REPAS FORFAIT ENFANT PRIMAIRE FA** – 1.60€ le repas soit 20.80€/mois
- Tarif **REPAS FORFAIT ENFANT PRIMAIRE ASE** – 1.90€ le repas soit 24.70€/mois
- Tarif **REPAS FORFAIT ENFANT MATERNELLE FA** – 1.60€ le repas soit 20.80€/mois
- Tarif **REPAS FORFAIT ENFANT MATERNELLE ASE** – 1.40€ le repas soit 18.20€/mois

Nota bene : 2 services de cantine sont maintenant organisés pour les primaires pour limiter le bruit, ce qui améliore la situation

**PROPOSITION** – accord pour ce tarif du périscolaire

**ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 7** – APNL : versement de dons pour la rénovation de la fontaine

Vu les subventions et dons perçus sur le compte d'APNL, l'association de sauvegarde du patrimoine créée dans ce but, par des partenaires privés, pour la Commune au profit de la rénovation de la fontaine, provenant notamment du Crédit Agricole Normandie Seine et de dons de particuliers.

APNL reversera le montant des sommes perçues à la commune.

Soit le don versé par le crédit agricole, 3000 euros, puis un autre virement de 1350€.

APNL donnera le complément pour payer la rénovation de la fontaine ainsi la mairie n'aura pas de dépenses pour la fontaine, qui devrait s'élever à 4000€, puis suivra la cagnotte mise en ligne par la fondation du Patrimoine qui doit la clôturer cette cagnotte pour reverser les fonds.

**PROPOSITION** – accord pour accepter ces versements.

**ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 8** – WESTERN LEGEND : dons pour la médiathèque.

Suite à l'arrêt de l'association WESTERN LEGEND, une part du bonus de liquidation d'un montant de 2000 euros sera versé à la mairie au bénéfice des frais pour la médiathèque (achat livres et équipement)

Le solde bancaire de cette association sera également transmis à la mairie pour le même objet (environ 200 €)

**PROPOSITION** – accepté ces versements

Cr conseil municipal du 25 NOVEMBRE 2025

PAGE [3]

## ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

### **Point 9** – Autorisation des travaux et demandes de subventions pour la vidéoprotection

Il a été constaté que certains points du territoire dépourvu de vidéo protection étaient un accès aux actes de délinquance. En accord avec la gendarmerie et sur leurs préconisations voici le projet présenté :

- Une caméra pourrait être située au début de la rue de l'Union pour capter les flux qui prenaient cette déviation pour sortir du village
- Une autre route d'Auvergnac.
- Une autre caméra pour arrêt bus dans le carrefour de la Rue de l'Amitié et de la rue du Cdt F. de Hautecloque pour couvrir l'arrêt de bus.

Un devis auprès de la société IBSON a été sollicité et présenté en séance, pour l'ajout de 3 caméras dont 2VPI et 1 CONTEXTE, pour un montant de 13 656 € HT soit 16 387.20 € TTC.

Le projet d'investissement se fera sur 2026, et voté sur le prochain BP, d'où la demande de subvention dès aujourd'hui.

### **PROPOSITION** – accord pour autoriser les travaux et la demande de subventions

## ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

### **Point –10** – Autorisation des travaux et demandes de subventions pour la réfection complète de la place Emile BOURGEOIS

La partie parking de la place Emile Bourgeois doit être refaite, le dossier de demande de subvention peut être préparé pour les amendes de police, la DETR et l'agence de l'eau.

Mme Le Maire propose au conseil de déposer des demandes de subventions pour 2026, pour les travaux de réfection et sécurisation du parking de la place Emile Bourgeois. Pour rappel du montant du devis présenté et retenu en séance du 16/05/2025 de l'entreprise GUERIN TP, s'élevant à 29218.20€ HT soit 35061.84€ TTC.

### **PROPOSITION** – autoriser les travaux et les demandes de subvention

## ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

### **Point 11** – Autorisation des travaux et demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux par le SIEGE27

Pour l'enfouissement des réseaux, le SIEGE27 est venu sur la Commune pour inspecter la rue Loiziel, la rue de la sergenterie et la rue de l'union.

Le SIEGE27 conseille de faire en premier l'enfouissement des réseaux de la rue de l'Union, un devis a été fait pour un reste à charge pour la commune de 23 733.33€.

Mme Le Maire propose au conseil de déposer des demandes de subventions pour 2026, pour les travaux d'enfouissement du réseau Rue de l'Union. Les travaux seront réalisés par le SIEGE27, pour un montant de la part communale de 23 733.33€. Madame Le Maire demande à son conseil de valider ces travaux et les demandes de subventions, au titre de l'exercice 2026.

**PROPOSITION** – autoriser les demandes de subvention

**ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 12** – Révision des tarifs de concession de cavurnes

Mme Le Maire présente au conseil un devis des Pompes Funèbres CHOPIN pour la création de 3 cavurnes de 50 X 50, pouvant recevoir 2 urnes, s'élevant à 650€ TTC, ce qui revient à 250€ la cavurne. Cette dépense sera en section d'investissement sur 2026, et demandera alors révision des tarifs :

- **Achat** d'une concession de cavurne pour 30 ans au titre de nouvelle concession = 250€
- **Renouvellement** d'une concession de cavurne pour 30 ans = 100€

Il est préférable de faire faire afin de s'assurer des mêmes dimensions et modèles et de délimiter les espaces.

**PROPOSITION** – accord pour la création de 3 cavurnes et révision des tarifs

**ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 13** – Convention de location de la parcelle derrière le préau de l'école

La locataire revient et redemande le terrain à louer

**PROPOSITION** – accord pour location à 15€

**ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 14** – Révision du contrat avec Toshiba pour les copieurs mairie école

Mme Le Maire informe l'assemblée que suite au contrat signé avec la société Toshiba pour la gestion des copieurs de la mairie et de l'école, et comme convenu dans le dit contrat, une révision est proposée au terme des 2 ans. A ce titre, une nouvelle proposition commerciale a été présentée :

- **Situation actuelle** : location des copieurs (couleur mairie et N&B école) et SAV = **595.93€ HT/mois**
- **Situation proposée** : location des copieurs (couleur mairie et école) et SAV = **520€ HT/mois**

Soit une économie mensuelle de 75.93€HT/mois, soit environ 20%, avec un équipement couleur et accès wifi sur les deux sites i.

Un compte par service sera programmé : Mairie, Médiathèque et Ecole.

**PROPOSITION** – accord pour signer le nouveau contrat

**ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 15 – bons de Noël sur les commerçants LYROIS et le marché ainsi que la ferme BIO DES LYRES**

1/ Pour les « âinés »

Les 3 bons de 10€ chacun numérotés et nominatifs sont attribués à partir des critères suivants :

- ✓ Avoir 65 ans et plus dans l'année en cours
- ✓ Être inscrits sur la liste électorale au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- ✓ Être domicilié et résident sur la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'à la présente délibération
- ✓ Sont exclu les personnes placées en maison de retraite ou Ehpad,
- ✓ Bons alimentaires ou non, à utiliser chez les commerçants de La Neuve Lyre et de La Vieille Lyre, auprès des commerçants participants de nos marchés hebdomadaires du lundi et du vendredi et food trucks, dès la distribution jusqu'au 15 janvier 2026

Cr conseil municipal du 25 NOVEMBRE 2025

PAGE [5]

## 2/ Pour les agents :

Madame le Maire rappelle également que chaque année la commune offre à ses agents communaux, au nombre de 6 à la présente délibération, 4 bons de noël de 10€ chacun, soit 40€ par agent. Ce sont des bons d'achat nominatifs attribués sur les critères suivants :

- ✓ Bons alimentaires ou non, utilisables chez les commerces de La Neuve Lyre, de La Vieille Lyre, des commerçants de nos marchés hebdomadaires du lundi et du vendredi, à la Ferme Bio des Lyre ou encore auprès du food truck burger, avant le 15 janvier 2026
- ✓ Être agent en contrat à la date de la présente délibération, titulaire, non-titulaire ou contractuel

Les commerçants devront impérativement déposer leurs factures et les bons correspondants auprès de la mairie avant le 31 janvier 2026 pour obtenir le règlement. Passée cette date, aucune facture ne pourra être prise en charge.

**PROPOSITION** –bons de fin d'année pour les agents et les aînés reconduits aux mêmes conditions que l'année dernière

## **ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

### **INFO**

- Salle des fêtes : travaux d'insonorisation suite étude  
Une étude a été faite, l'ingénieur nous propose d'installer un limiteur.  
Sylvie Bès organise une rencontre avec un installateur pour réaliser le devis.  
Daniel Dheaseindique qu'il est peut-être intéressant de mettre un capteur à l'extérieur pour le limiteur plutôt qu'à l'intérieur. 5 Avoir avec l'ingénieur)
- Rénovation du soldat du monument aux morts  
Les travaux de rénovation du monument aux morts ont été payés par APNL. Reste la pierre à nettoyer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Sylvie Bès : Le PLPMA : Plan pour la réduction de 30% des déchets en 2030 : une enquête publique sera lancée en décembre

Didier Sollier : faire venir les gendarmes pour contrôler la vitesse au château d'eau pour faire ralentir les véhicules.

BOITAGE A FAIRE : calendrier des déchets + bons de Noël + brochure INSE27.

### **PROCHAIN CONSEIL – date à confirmer**

**LA SEANCE SE TERMINE à 21h**

**Sans remarque au prochain conseil ce compte-rendu est réputé accepté.**